

décision relative au plan de mesures et à sa mise en œuvre n'était pas encore prise à la clôture de la rédaction. A la suggestion du secteur Théologie, la délégation a procédé à un contrôle de l'ordonnance relative à l'encouragement de la relève (RLE 58.020). Ce travail a été interrompu par le décès du président Jörg Haberstock et sera poursuivi durant la nouvelle année. Claudia Hubacher a assumé la présidence à titre intérimaire jusqu'à l'entrée en fonction du successeur de Jörg Haberstock.

Après examen des demandes d'aides financières reçues, la délégation a pu accorder un soutien au congrès annuel de la coordination post Beijing des ONG suisses, au centre Lys!strada, ainsi qu'au projet de Frabina, «Destination Liebe – binationale Liebesgeschichten». Une demande a dû être déclinée, car elle n'avait pas de lien avec le territoire de l'Eglise Refbejus. Que Jörg Haberstock soit remercié de tout cœur pour son engagement et son travail au sein de la délégation!

■ *Jörg Haberstock, présidence*
(† 25.10.2017)

Doris Marchesoni,
administration
Claudia Hubacher
Matthias Zeindler

Groupe de contact Soleure

Création d'un nouveau ministère pastoral régional

Depuis sa création il y a sept ans, le groupe de contact s'est bien établi en tant que plateforme centrale chargée de l'examen approfondi des demandes soleuroises. Parmi les objets traités durant l'année figurait en particulier le nouveau ministère pastoral régional de Soleure. Les délégations du Conseil synodal et du synode d'arrondissement ont notamment examiné les possibilités d'intégrer le ministère pastoral régional dans les structures de l'ensemble de l'Eglise. Le groupe de contact s'est prononcé en faveur de son intégration technique dans l'équipe des pasteurs et pasteurs régionaux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Le Conseil synodal a concrétisé cette demande en quelques mois en procédant à

diverses adaptations d'ordonnances. Une autre question soulevée dans le contexte du ministère pastoral régional concernait le montant approprié des indemnités de suppléance; le groupe de contact a directement soumis le point de vue soleurois à la direction générale du projet consacré à la mise en œuvre de la loi sur les Eglises nationales.

Le groupe de contact joue un rôle important de médiateur et favorise ainsi les échanges réciproques et le partage d'informations. En 2017, il a de nouveau examiné les divers objets à l'ordre du jour du Synode pour déterminer leurs liens avec les régions de l'Eglise soleuroise. L'échange d'informations permet en outre d'acquérir de précieuses connaissances. Par exemple, le nouveau système de pré-évaluation financière pour les Eglises prévu dans le canton de Soleure présente des liens thématiques intéressants avec la révision de la loi sur les Eglises nationales bernoises. Le pasteur Roland Stach a été élu membre du Conseil synodal lors du Synode d'hiver 2017. Si le groupe de contact perd ainsi un membre engagé et compétent, il se réjouit en même temps que la région soleuroise soit à nouveau représentée au Conseil synodal. Ruedi Köhli a été élu nouveau président du synode d'arrondissement à fin 2017. Il succède à Hans Leuenberger, qui a beaucoup contribué au succès du groupe de contact.

■ *Pia Grossholz-Fahrni,*
présidence
Christian Tappenbeck,
administration
Andreas Zeller

Délégation Jura-CER

La CER confrontée à d'importants besoins financiers

En juin 2017, la commune de Moutier a décidé de rejoindre le canton du Jura. Cette votation populaire (qui est actuellement contestée au plan juridique) a des conséquences pour notre Union synodale, notamment parce que les communes bernoises de Belprahon, Perrefitte, Roches, la Scheulte et Elay sont rattachées à

la paroisse de Moutier. La délégation tient à ce qu'une solution tenant compte au mieux des besoins pastoraux soit trouvée dans un dialogue réciproque.

En Suisse romande, la nouvelle «Haute Ecole de Théologie en Suisse» (HET-PRO) a beaucoup fait parler d'elle. Cette haute école spécialisée issue principalement du milieu des Eglises libres vise à offrir la possibilité de suivre des études de théologie débouchant sur un titre de Master of Arts (M.A.). En ce qui concerne notre Eglise, l'exigence selon laquelle seules les personnes titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent peuvent être engagées comme pasteuses ou pasteurs sera maintenue dans la nouvelle loi sur les Eglises nationales. Durant l'année sous revue, la délégation s'est à nouveau penchée intensivement sur les dossiers traités par la Conférence des Eglises réformées de Suisse romande (CER). La CER a évalué son nouveau système de formation au ministère pastoral et diaconal et clarifié le rapport entre son département de la formation (opf) et les commissions de formation. Elle a par ailleurs enregistré des succès notables dans le domaine des relations publiques. Ainsi, la revue «Réformés» a reçu un accueil favorable, le site internet est régulièrement modernisé, et la CER est également demandée comme editrice. Elle a une fois de plus fait ses preuves en tant que plateforme d'opinions et de coordination. L'examen préalable de la révision en cours de la Constitution de la FEPS a notamment donné l'occasion aux Eglises réformées romandes de présenter efficacement leurs demandes.

Les activités réjouissantes déployées par la CER entraînent aussi des besoins financiers accrus. Pour l'instant, les contributions des membres peuvent encore être maintenues au niveau actuel en effectuant des prélèvements sur des provisions. Cependant, d'ici 2020 au plus tard, cette possibilité sera épuisée.

■ *Lucien Boder, présidence*
Christian Tappenbeck,
administration
Pia Grossholz-Fahrni
Andreas Zeller
Philippe Paroz, CSJ ■